



COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2016 – N° 5

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 JUIN 2016 A 20 h 30

L'an deux mil seize le mardi 14 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CHOLOT Guy (Maire).

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, Mme DESPROGES Raymonde, M. GOSSELIN Jean-Paul (Adjoints), Mme LETELLIER Fabienne, M. HAMEL Armand (conseillers délégués), Melle HENRY Sarah, Mme PERREE Christine, MM. PILLET Denis, ROUALLE Maurice, MM. DE SMET René, LETANG Jacques, M. MEUNIER Christophe, Melle LELION Elodie, M. MATELOT Claude

ABSENTES : Mmes LEVAVASSEUR Nathalie, DUPONT Anne

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude MATELOT



Date de convocation
10 juin 2016

Date d'affichage
21 juin 2016

Nombre de membres :
en exercice : 17

présents : 15

votants : 15

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la séance précédente du 3 mai 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

N° 2016-41 – AVIS SUR LE PERIMETRE DU FUTUR EPCI

Par arrêté du 10 mai 2016, le Préfet de la Manche a établi la liste des EPCI et de la commune, intéressés par le projet de fusion et d'extension au 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- Communauté de communes de la Hague
- Commune de communes Douve Divette
- Communauté de communes Les Pieux
- Communauté de communes les Isles
- Communauté de communes Vallée de l'Ouve
- Communauté de communes Cœur du Cotentin
- Communauté de communes Région de Montebourg
- Communauté de communes Val de Saire
- Communauté de communes canton de Saint Pierre Eglise
- Communauté de communes la Saire
- Communauté de communes de Cherbourg en Cotentin

Cet arrêté a été notifié aux Présidents des communautés de communes concernées ainsi qu'aux Maires des communes intéressées. Nous l'avons reçu le 13 mai 2016.

Nous disposons de 75 jours à compter de cette réception pour nous prononcer sur cet arrêté de périmètre.

A défaut d'avis dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer « pour » ou « contre » l'arrêté de périmètre du futur EPCI à fiscalité propre élargi et à prendre le cas échéant une délibération distincte pour faire état d'une contre proposition.

La fusion des communautés de communes sera prononcée après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de se prononcer « pour » l'arrêté de périmètre ci-dessus référencé proposé par Monsieur le Préfet de la Manche.

N° 2016-42 – AVIS SUR LE PLU DE SAINT GEORGES DE LA RIVIERE

Vu, la délibération du Conseil municipal de Saint Georges de la Rivière du 4 avril 2016 arrêtant son projet de Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, la commune de Port-Bail limitrophe doit émettre un avis sur ce dossier dans un délai de trois mois, au titre de personne publique associée, à compter de la réception du dossier (*reçu le 27 avril 2016*),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint Georges de la Rivière.

N° 2016-43 – FERME DES MIELLES : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES, MISE A PRIX (annexe)

En préambule, M. le Maire propose de reporter à la prochaine séance la partie de ce point relative aux conditions de rédaction du cahier des charges de l'adjudication et à la validation définitive du parcellaire, dans l'attente du document d'arpentage en cours de finalisation chez le géomètre expert et d'un rendez-vous avec le notaire chargé de l'adjudication prévu le 28 juin 2016, ce que le conseil **accepte** à l'unanimité,

Vu, sa délibération n° 2016/32 du 3 mai 2016 relative au choix du mode de cession par adjudication de la Ferme des Mielles,

Considérant que ce centre équestre était un bien affecté à un service public bénéficiant d'un aménagement indispensable à son exécution, il fait partie du domaine public de la commune, conformément aux dispositions de l'article L 2111.1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Dans ces conditions et dès lors que les dépendances du domaine public sont inaliénables, la vente ne saurait avoir lieu sans une désaffectation du bien et un déclassement préalable.

La désaffectation résulte de ce que le bien n'est plus exploité, l'activité a cessé et ne saurait reprendre sans travaux importants puisque les locaux sont dégradés.

Sur proposition du Maire, le Conseil après en avoir délibéré, à la majorité :

Abstention : M. René De Smet

- **constate** la désaffectation des biens suivants : ensemble bâti et non bâti à vocation de centre équestre dit « la Ferme des Mielles » anciennement cadastré section H 927 à 933 sis lieu-dit l'hippodrome à PORTBAIL et nouvellement cadastré lot 1 dans le plan annexé. Les bâtiments comprennent un accueil, une maison, un restaurant, un gîte, un manège couvert et des boxes. Les parcelles sont situées en zone UCs, 1N, 1Nhs et 2N du PLU. Les biens sont libres. Il est précisé que la parcelle H 930 dans sa partie située sur le domaine public maritime (anciennes carrières) n'est pas concernée par la présente procédure : cela sera précisé avec les services de l'Etat, DDTM. La piste de courses et l'ensemble actuellement utilisé par l'association les Vikings Volants, lot 2 H 927 p., de 108 241 m² (H 927 avant division parcellaire), ne sont également pas concernés par la présente procédure et restent la propriété de la commune.
- **prend connaissance et accepte** que ce parcellaire fait actuellement l'objet de divisions chez notre géomètre expert et que la cession ne portera pas sur la surface globale de 162 675 m² des anciennes parcelles H 927 à 933 mais portera sur l'ensemble du bâti et de terres environnantes à savoir : lot 1 à céder par la commune de PORTBAIL, 2 parcelles H 927 p. issues de l'ancienne H 927 hippodrome de 27 847 m² (bande de 18 629 m² et terrain de 9 218 m²), H 928 de 522 m², H 929 de 2 041 m², H 930 de 12 750 m², H 931 de 1 618 m², H 932 de 757 m², H 933 de 4 490 m², soit un total de 50 025 m².
- **prononce** le déclassement des biens décrits ci-dessus afin de les faire basculer dans le domaine privé de la commune et par conséquent de pouvoir les céder.
- **autorise** le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires, rédiger et signer tous actes et tous documents s'y rapportant et nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil à une réflexion sur la mise à prix rappelant l'estimation basse des Domaines à 350 K€. Raymonde Desproges suggère de garder à l'esprit les projets de repreneurs locaux et voir à vendre un peu moins cher afin de permettre d'y relancer une activité, ce à quoi M. le Maire est très favorable. Jean-Paul Gosselin propose un prix inférieur de près de 100 K€. Christophe Meunier y est également favorable

En conséquence, après débat, le Conseil :

- **fixe** la mise à prix à 250 000 € à l'unanimité et décide de mettre au point avec l'étude de Maîtres Bleicher et Boisset toutes les conditions de la mise en vente par adjudication.

N° 2016-44 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur demande de la trésorerie de Barneville-Carteret, suite à procès-verbal de carence après saisie d'huissier,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **décide** d'admettre en non-valeur une liste de titres impayés émis à l'encontre de Melle A. D. concernant 7 mois de cantine scolaire impayée en 2011 et 2012 d'un montant de 556,00 €.

N° 2016-45 – RETOUR SUR LES CADENCES D'AMORTISSEMENT

Vu, ses délibérations du 7 septembre 2010, du 2 avril 2013, du 23 septembre 2013 et du 3 novembre 2015,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, **décident** d'ajouter dans la liste complète arrêtée ci-dessous les comptes 2128, 21561 et 21568 et donc de retenir les cadences d'amortissement ci-après :

Ajout de :

- autres agencements et aménagements de terrains (2128) 5 ans
- matériel roulant d'incendie de défense civile (21561) 5 ans
- autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile (21568) 5 ans

Reprise de :

- subvention d'équipements aux organismes publics pour des biens immobiliers ou des installations (2041) 15 ans
- effacement des réseaux (2042) 5 ans
- logiciels, droits similaires (205) 3 ans
- matériel et outillage (2158) 5 ans
- matériel de transport (2182) 5 ans
- matériel de bureau (2183) 5 ans
- matériel informatique (2183) 3 ans
- mobilier (2184) 10 ans
- autres immobilisations corporelles (2188) 5 ans
- installations de voiries (2152) 10 ans
- autre matériel et outillage de voirie (21758) 5 ans

N° 2016-46 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **accepte** de participer au fonds d'aide aux jeunes qui permet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 18 à 25 ans.

Au titre de l'année 2016, la contribution est fixée à 0,23 €/ habitant (pour 1 717 habitants), soit la somme de 394,91 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016, article 6554.

N° 2016-47 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **accepte** de participer au fonds de solidarité logement.

Au titre de l'année 2016, la contribution est fixée à 0,60 € par habitant (pour 1 717 habitants), soit la somme de 1 030,20 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2016, article 6554.

N° 2016-48 – DOMAINE DES PINS : APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL DE LA SHEMA AU 31/12/2015 ET AVENANT N° 2 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Suite à nos rencontres avec la SHEMA et notamment la dernière réunion du 24 mai 2016 afin de trouver une issue la plus favorable au devenir du Domaine des Pins,

Toutes explications entendues données par Monsieur le Maire,

Considérant la remarque de Serge Laidet qui veut trouver quelqu'un s'il a la possibilité d'exploiter le bâtiment central,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité pour toutes les autres dispositions, et à la majorité (1 voix contre) le rachat du bâtiment central par la commune au prix demandé,

- **approuve** l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement le « Domaine des Pins » avec la SHEMA comprenant :
 - ✓ une modification du programme avec l'aménagement de 25 terrains à bâtir et la mise en vente du logement du gardien
 - ✓ une modification de la durée de la concession prorogée désormais jusqu'au 31/12/2021
 - ✓ le devenir du bâtiment principal à définir en fonction des possibilités règlementaires qui seront vues avec les services de l'Etat et l'engagement in fine si aucune sortie opérationnelle n'est trouvée par la commune de racheter ledit bien à 290 000 €.
 - ✓ la participation de la commune de 300 000 € à hauteur de 60 000 €/an de 2017 à 2021
- **approuve** par conséquent le bilan financier prévisionnel au 31/12/2015 annexé à l'avenant n° 2 présenté par la SHEMA
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

N° 2016-49 – TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2016-2017

Depuis 2006, les prix des repas de la restauration scolaire sont librement fixés par les collectivités.

Considérant que pour 2015-2016, il y a eu 2 classes en maternelle et 3 classes en primaire, cette configuration devrait être maintenue et les effectifs semblables en 2016-2017,

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, le coût résiduel de ce service a été estimé à 47 073 € (pour mémoire en 2014-2015 il était de 33 697,00 €), cette augmentation s'expliquant par le maintien d'un service efficient malgré la baisse constante des effectifs durant les années précédentes,

Considérant qu'il y a déjà eu deux augmentations de tarif de cantine en 2013-2014 et l'année dernière 2015-2016 de 2,5 % à chaque fois, que compte tenu du poids des charges sur les ménages il n'est pas judicieux d'augmenter cette année encore,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité, **fixent** les tarifs de restauration scolaire 2016-2017 comme suit, sans augmentation, inchangés :

Abstention : M. Jacques Letang qui aurait préféré une augmentation compte tenu du coût restant à charge de la commune.

NB : La cantine du mercredi est toujours assurée par le périscolaire.

- forfait mensuel (4 repas semaine)	53,40 €
- forfait mensuel (2 repas semaine)	26,80 €
- repas occasionnel	4,00 €
(5 repas maximum par mois et dans la limite des places disponibles).	

Tarifs PAI (1/2 tarifs référencés ci-dessus) donc :

- forfait mensuel (4 repas semaine)	26,70 €
- forfait mensuel (2 repas semaine)	13,40 €
- repas occasionnel	2,00 €

N° 2016-50 – CREATION D’UN EMPLOI D’ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE NON TITULAIRE SUR UN TEMPS SCOLAIRE POUR LA CANTINE DE LA MATERNELLE

Considérant le maintien pour l’année scolaire 2016-2017 d’une cantinière à la maternelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **décide** de créer un emploi d’adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à compter du 1^{er} septembre 2016, de 14 heures hebdomadaires en période scolaire, d’une durée d’un an renouvelable et d’une durée maximale de 3 ans, sur la base de l’article 3-3, 5° de la loi du 26/01/1984
- **décide** de rémunérer cet emploi sur la base de l’échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe, assortie du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable aux agents non titulaires de droit public relevant de ce grade.

N° 2016-51 – CREATION D’UN EMPLOI EN CAE SUR UN TEMPS ANNUALISE POUR LE RENFORCEMENT DU SERVICE D’ENTRETIEN

Dans le cadre du renforcement du service d’entretien des écoles principalement et autres bâtiments communaux, suite au départ d’un agent, il est nécessaire de faire appel à un CAE. Je vous propose de créer le poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **décide** de créer un emploi en CAE sur un temps annualisé de 20 heures hebdomadaires avec effet au 1^{er} septembre 2016 pour un an puis le renouveler autant que de besoin (jusqu’à 5 ans)
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

N° 2016-52 - CREATION D’UN EMPLOI EN CAE A TEMPS COMPLET POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Dans le cadre de l’entretien des espaces verts, il est nécessaire de faire appel à un CAE en renfort pour les services techniques compte tenu des nombreux travaux pris en régie et suite au départ d’un agent. Je vous propose de créer le poste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **décide** de créer un emploi en CAE à temps complet avec effet au 1^{er} septembre 2016, pour un an puis le renouveler autant que de besoin (jusqu’à 5 ans)
- **donne délégation** à Monsieur le Maire pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

N° 2016-53 – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU TITRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Vu, la demande faite auprès de la commission administrative paritaire, catégorie C, sollicitant un avis favorable à l'inscription sur liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise principal au titre d'un avancement de grade pour l'un de nos agents responsable des services techniques,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de créer un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2016.

DROITS DE PREEMPTION

La commune a décidé de ne pas préempter les cessions suivantes :

- H 1175 – 1 impasse de Rambut de 788 m² cédée à M. et Mme Jean-Michel FILY
- K 987 – 50 rue Gilles Poërier de 528 m² cédée à M. et Mme Jean-Marie PAYAN
- AB 46 – 12 avenue Pasteur de 1 410 m² cédée à M. et Mme Gérard DOGUET
- K 195 et 196 – rue Robert Asselin de 1 158 m² cédées à M. et Mme Matthieu BOISSET

REMERCIEMENTS

L'école, classe de CE1/CE2 pour la subvention municipale au voyage à Jersey et la classe de CM1/CM2 pour l'activité voile.

Madame DUPONT pour les aides municipales au concours de dessins 2016.

L'association des plaisanciers, le réveil de Portbail et le club des aînés pour la subvention 2016.

L'association Loisirs et fêtes de Denneville pour le prêt du chapiteau et son montage/démontage par les services techniques.

INFORMATIONS

Site Internet : désignation d'un webmaster (Jean-Pierre Ombronne, bénévole), dépoussiérage du site en lien avec Serge Laidet, adjoint en charge de la communication.

Conseil d'administration du Collège ce jour : réduction des horaires d'enseignements imposée par le Ministère. Le collège demande un changement des horaires du collège et par conséquent de bus. Le Département ne peut y répondre favorablement pour des raisons budgétaires. Le Maire souhaite toutefois par arrêté répondre favorablement aux changements d'horaires d'ouverture et de fermeture du collège.

Tour de France : réunion ce jour pour l'organisation avec les commerçants, associations... et les placements en centre ville. Denis Pillet suggère de revoir le placement des panneaux des coureurs. Circulation stoppée de 11 h 30 jusqu'à 16 h le jour du passage du tour.

Moment de recueillement suite au décès de Dieudonné Renaux.

QUESTIONS DIVERSES

Serge Laidet : bulletin annuel distribué à partir du 20 juin dans les boîtes aux lettres.

Raymonde Desproges évoque le lotissement des Hérons. Le chantier a bien été réceptionné, la commercialisation redémarre. Il y aurait déjà plusieurs lots vendus.

La fête Saint Clair se fera les 25 et 26 juin 2016.

Jacques Letang est satisfait des travaux qui se terminent au port.

Sarah Henry rappelle que le chemin de la Graye devait être fait. Le Maire confirme que l'entreprise le fera cette semaine.

Christine Perrée demande le marquage au sol du parking du CIS de Port-Bail.

L'aire de jeux a été fermée près du camping du Vieux Fort, grillage posé avec des murs en gabions. Le rendu est très beau.

Christophe Meunier transmet un remerciement pour la pose de la barrière au lavoir Saint Marc. Il demande un abri bus à l'arrêt de la rue Lechevalier. Il faudrait contacter le Conseil Départemental pour un stationnement des bus plus sécurisant.

Fabienne Letellier invite à se rendre rue Pasteur pour apprécier la nouvelle voirie. Le Maire la félicite pour les résultats des demandes auprès des services techniques ERDF...

Maurice Roualle relance sur la demande des pompiers pour avoir des agents sapeurs. Il remercie pour la subvention à l'association des Amis de Saint Siméon.

René De Smet fait remarquer que les gens du voyage sont de retour. Le Maire rappelle la proposition d'installer des WC provisoires. Raymonde Desproges souhaite faire un essai cette année.

Denis Pillet évoque le terrain multisports. Le terrassement devait être fait pour le 15 mai. Elle a pris du retard. Toutefois, l'entreprise Agorespace viendra en juin précise le Maire pour monter le terrain et les équipements.

Il informe que l'USCI a gagné la coupe de la Manche.

Le Maire annonce la venue de Tendance Ouest une journée à Port-Bail pour interviewer des personnalités sur le sport le 23 juin en vue du tour de France.

PROCHAIN CONSEIL
MARDI 5 JUILLET 2016 A 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

REUNION TECHNIQUE INTERNE DU 14 JUIN 2016

22 h 40 – 23 h 15

En présence du Conseil municipal du 14 Juin 2016 et de Mme Richter Virginie, Directrice Générale des Services.

Jean-Paul Gosselin

1) Résidence séniors :

Pour Jean-Paul Gosselin il faut un permis d'aménager

Quelles seraient les conditions d'achat du terrain ?

Ils ont indiqué qu'à partir de 70 % des ventes, ils nous payaient le terrain

Pour Denis Pillet, cela a toujours été très flou

Raymonde Desproges ne le sent pas davantage

Ils travaillent avec M. Boisroux, le même architecte que Mme Flambard pour l'ancien Catena, projet malheureusement inabouti.

Jean-Paul Gosselin : la commune fait la voirie, la viabilisation

Jacques Letang ne souhaite pas que ça devienne Pirou plage.

Raymonde Desproges : ils achètent le terrain, avec une condition suspensive de réaliser les constructions.

Jacques Letang demande s'il y a la clientèle pour ?

Raymonde Desproges : pas au prix qu'ils veulent vendre.

Jean-Paul Gosselin veut bien y travailler, un mémoire technique est réalisable

Ils veulent 2,3 ha, 23 300 m² et ils paient.

Guy Cholot est favorable on va leur proposer ça.

Valeur du terrain : 10 < 15 € le m²

Ils n'étaient pas disponibles pour la réunion du 21 juin mais n'ont pas proposé de nouvelle date.

Serge Laidet ne veut plus y aller, il est désagréable.

2) Suite à l'article de presse Ouest France du 3 juin 2016 où est mentionnée l'expression « rentrer dans le rang »

Il souhaite que le Maire lui retire ses délégations et une nouvelle élection d'un 3^{ème} adjoint

Guy Cholot dément cette citation qui ne relève pas de lui.

Il relit sa lettre commune avec le Maire de Barneville-Carteret.

Comme l'a fait M. Pillet et d'autres Présidents de Communautés MM. Asseline, Valentin, les maires doivent être représentés dans le COPIL du futur Grand Cotentin.

Jean-Paul Gosselin : le COPIL ne prend aucune décision sur le périmètre futur.

Le Syndicat Mixte du Cotentin a seulement voté des crédits pour des études : 500 K €, le pilotage est assuré par Benoit Arrivé.

Jean-Paul Gosselin a demandé 2 représentants et une réunion des Maires, il a été refoulé.

M. Asseline l'a refusé il fallait rester à 11.

Le COPIL est issu du groupe de travail, Préfet, CDCI

On ressent que Jean-Paul Gosselin est contre, c'est faux. Guy Cholot relit son mail de réponse à Jean-Paul Gosselin.

Jean-Paul Gosselin a eu une énorme pression de coups de fils et aussi lors du dernier COPIL, de plus toute la population a lu cet article.

Serge Laidet, tu sais par qui cela été écrit ?

Il faut réagir auprès de la direction de la rédaction et porter plainte.

Jean-Paul Gosselin : le COPIL ne parle pas gouvernance.

Guy Cholot : on a le droit de dire que les Maires sont sous représentés.

Jean-Paul Gosselin : vous n'avez pas démenti dans la presse l'expression « rentrer dans le rang »

Guy Cholot : on aurait pu ne pas s'associer aux propos

Jean-Paul Gosselin : on aura un vote à faire pour désigner notre représentant comme conseiller communautaire dans le Grand Cotentin

Pour les communes de < 1 000 habitants	ordre du tableau →	le Maire
	suppléant →	1 ^{er} adjoint

Pour les communes de > 1 000 habitants

Port-Bail : 1 représentant

Barneville-Carteret : 2 voire plus ; amendement déposé au Sénat

La logique veut que ce soit le Maire

Des groupes de travail vont être proposés aux Maires

Guy Cholot : les Maires ne doivent pas être exclus de la réflexion

Jean-Paul Gosselin n'a plus de crédibilité. Il a demandé sa démission dans des fonctions extérieures. Il souhaite que les délégations lui soient retirées.

Serge Laidet : tu peux écrire à Ouest France, il est étonnant que cet article soit mené avec des gens qui font bien leur boulot

Il appuie là où ça fait mal.

C'est un conflit entre Jean-Paul Gosselin et le rédacteur

Guy Cholot : le correspondant de presse n'est pas responsable

Le rédacteur en chef l'est, il doit tout lire avant diffusion

S'il y a atteinte à la personne : possibilité d'ester en justice

Un éditorialiste s'engage et peut avoir des procès

Serge Laidet : un article doit correspondre à la réalité

Guy Cholot rappelle que le correspondant de presse rapporte

Jean-Paul Gosselin entend et ne sait pas ce qu'il fera.

23 h 20 : levée de séance

Diffusion interne : conseil municipal,
Virginie Richter, Directrice générale des services

Le Maire :

Guy Cholot